

Informations aux porteurs de parts

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72 925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 12

Fonds commun de placement

(le «**fonds**»)

Avis aux porteurs de parts de **Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Balanced USD** et **Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD**

Les porteurs de parts de **CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Balanced USD** (désigné par le «compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Balanced USD**, un compartiment de **CS Investment Funds 2** (le «fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront donc actionnaires du fonds cible.

1. Modification de l'objectif et des principes de placement du compartiment

Le Conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier l'objectif et les principes de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 2, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Le fonds et CS Investment Funds 2 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

Tout en respectant le principe de la répartition des risques et la liquidité de la fortune de placement, l'objectif de placement de ce compartiment et du fonds cible consiste à réaliser, à travers des placements dans les catégories d'actifs mentionnées ci-après, une croissance à long terme du capital dans la monnaie de référence par des revenus réguliers ainsi que par des gains en capital et des gains de change.

Principes de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Balanced USD, un compartiment de CS Investment Funds 2 (le «fonds cible»).

CS Investment Funds 2 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Principes de placement du fonds cible

Le fonds cible investit ses actifs dans le monde entier (y compris dans les pays émergents), en s'exposant de manière directe ou indirecte aux catégories d'actifs décrites ci-après.

Une exposition indirecte peut être obtenue entre autres par le biais d'un recours aux instruments dérivés, aux produits structurés et aux fonds cibles. Le fonds cible peut être investi en totalité dans des monnaies autres que sa monnaie de référence. Les expositions aux monnaies ne nécessitent pas d'être couvertes dans la monnaie de référence du fonds cible.

Allocation d'actifs du fonds cible

L'exposition totale aux catégories d'actifs énoncées ci-après, qu'elle soit directe ou indirecte, ne doit pas dépasser les limites spécifiées ci-dessous (en pourcentage des actifs nets du fonds cible):

Catégorie d'actifs	Marge de fluctuation
Liquidités	0-80%
Titres à taux fixe	0-80%
Actions	20-60%
Placements alternatifs	0-20%

Les fourchettes indiquées ci-dessus reflètent le terme «Balanced» (équilibré) qui fait référence à la répartition entre des actifs à risque (actions et placements alternatifs) et des actifs sans risque ou comportant un risque moindre (liquidités et titres à taux fixe). En ce qui concerne le fonds cible, le pourcentage moyen d'actifs à risque est fixé à 50%, avec des fourchettes tactiques comprises entre 20% et 80% pour de courtes périodes, en fonction des conditions du marché.

Conformément au chapitre 6 «Restrictions de placement» du prospectus du fonds cible, l'exposition à des placements liquides est réalisée soit directement par des placements en espèces, des dépôts bancaires, des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire au sens des recommandations du CESR intitulées «Guidelines on a common definition of European money market funds» (CESR/10-049) ou indirectement via des fonds cibles investis dans de tels instruments, étant entendu que le compartiment ne sera jamais un fonds du marché monétaire.

En fonction de la situation du marché, les placements liquides peuvent représenter jusqu'à 75% des actifs nets du compartiment, conformément au chapitre 4 «Politique de placement» du prospectus du fonds cible.

Les parts du compartiment seront investies dans les catégories d'actions suivantes du fonds cible:

Compartiment

CS Investment Funds 12 Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Balanced USD

Catégorie (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1244086796	1.50%	1.81%	4	n/a
BV USD	LU1255957828	3.00%	1.97%	4	n/a
IB USD	LU1255958396	0.90%	1.06%	4	n/a
UB USD	LU1244086879	1.25%	1.59%	4	n/a
UBV USD	LU1255969674	2.50%	1.77%	4	n/a

Fonds cible

CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Balanced USD

Catégorie d'actions (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1657969264	1.50%	1.41%	4	n/a
BP USD	LU1663962634	1.20%	1.06%	4	Informations détaillées au chapitre 23
IB USD	LU1663962980	0.90%	0.81%	4	n/a
UB USD	LU1663962717	1.25%	1.21%	4	n/a
UBP USD	LU1663962808	0.95%	0.86%	4	Informations détaillées au chapitre 23

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le fonds cible est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer au développement économique des marchés d'actions internationaux. Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Mid et Large Caps), de leur situation géographique ou de leur secteur d'activité. Il peut en résulter une concentration géographique et/ou sectorielle. Etant donné que les placements ciblent principalement les actions, qui peuvent voir leur valeur fluctuer considérablement, les investisseurs devront avoir un horizon de placement de moyen-long terme.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, *Société coopérative*, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la société de gestion, agissant en son nom propre et pour le compte du fonds, réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur le 13 octobre 2017. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le compartiment jusqu'au 9 octobre 2017.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Balanced USD

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 13 octobre 2017. Aucune souscription de parts du compartiment ne sera acceptée à compter du 9 octobre 2017 à 13h00 (heure d'Europe centrale). En outre, les parts ne pourront être rachetées sans frais que jusqu'à cette même date et cette même heure. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, *Société coopérative*, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 13 octobre 2017.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront supportés par le compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible au 13 octobre 2017, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible.

Plus généralement, les porteurs de parts doivent avoir conscience de la différence de forme juridique du fonds cible et prendre note des différences qui en découlent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que les actions du fonds cible diffèrent parfois des parts respectives du compartiment pour ce qui est des commissions applicables ou de la politique de distribution. De plus amples informations sur les caractéristiques des actions du fonds cible sont disponibles au chapitre 2 «CS Investment Funds 2 – Récapitulatif des catégories d'actions» et au chapitre 5 «Participation à CS Investment Funds 2» du prospectus de CS Investment Funds 2. Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le compartiment «CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Balanced USD» cessera d'exister.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Avis aux porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD

Les porteurs de parts de **CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD** (désigné par le «compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD**, un compartiment de **CS Investment Funds 2** (le «fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront donc actionnaires du fonds cible.

1. Modification de l'objectif et des principes de placement du compartiment

Le Conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier l'objectif et les principes de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 2, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Le fonds et CS Investment Funds 2 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

Tout en respectant le principe de la répartition des risques et la liquidité de la fortune de placement, l'objectif de placement du compartiment et du fonds cible consiste à

réaliser, à travers des placements dans les catégories d'actifs mentionnées ci-après, un rendement aussi élevé que possible dans la monnaie de référence par des revenus réguliers.

Principes de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD, un compartiment de CS Investment Funds 2 (le «fonds cible»).

CS Investment Funds 2 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une *société d'investissement à capital variable* (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de 12 mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Principes de placement du fonds cible

Le fonds cible investit ses actifs dans le monde entier (y compris dans les pays émergents), en s'exposant de manière directe ou indirecte aux catégories d'actifs décrites ci-après. Une exposition indirecte peut être obtenue entre autres par le biais d'un recours aux instruments dérivés, aux produits structurés et aux fonds cibles. La majorité des placements seront effectués dans la monnaie de référence du fonds cible. Les expositions aux monnaies ne nécessitent pas d'être couvertes dans la monnaie de référence du fonds cible.

Allocation d'actifs

L'exposition totale aux catégories d'actifs énoncées ci-après, qu'elle soit directe ou indirecte, ne doit pas dépasser les limites spécifiées ci-dessous (en pourcentage des actifs nets du fonds cible):

Catégorie d'actifs	Marge de fluctuation
Liquidités	0-70%
Titres à taux fixe	25-95%
Actions	5-35% %
Placements alternatifs	0-20%

Les fourchettes ci-dessus reflètent le terme «Yield» qui fait référence à la combinaison d'actifs à risque (actions et placements alternatifs) et d'actifs sans risque ou à risque moindre (liquidités et titres à revenu fixe). En ce qui concerne le fonds cible, le pourcentage moyen d'actifs à risque est fixé à 30%, avec des fourchettes tactiques comprises entre 5% et 55% pour de courtes périodes, en fonction des conditions du marché.

Conformément au chapitre 6 «Restrictions de placement» du prospectus du fonds cible, l'exposition à des placements liquides est réalisée soit directement par des placements en espèces, des dépôts bancaires, des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire au sens des recommandations du CESR intitulées «Guidelines on a common definition of European money market funds» (CESR/10-049) ou indirectement via des fonds cibles investis dans de tels instruments, étant entendu que le compartiment ne sera jamais un fonds du marché monétaire.

En fonction de la situation du marché, les placements liquides peuvent représenter jusqu'à 75% des actifs nets du compartiment, conformément au chapitre 4 «Politique de placement» du prospectus du fonds cible.

Les parts du compartiment seront investies dans les catégories d'actions suivantes du fonds cible:

Compartiment

CS Investment Funds 12 Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD

Catégorie (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1244086440	1.30%	1.62%	3	n/a
BV USD	LU1255957745	2.60%	1.63%	3	n/a
UB USD	LU1244086523	1.05%	1.38%	3	n/a
UBV USD	LU1255969328	2.10%	1.42%	3	n/a

Fonds cible

CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD

Catégorie d'actions (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1657989965	1.30%	1.31%	4	n/a
BP USD	LU1663962394	1.10%	1.01%	4	Informations détaillées au chapitre 23
UB USD	LU1663962477	1.05%	1.11%	4	n/a
UBP USD	LU1663962550	0.85%	0.81%	4	Informations détaillées au chapitre 23

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le fonds cible est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer au développement économique des marchés d'actions internationaux. Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Mid et Large Caps), de leur situation géographique ou de leur secteur d'activité. Il peut en résulter une concentration géographique et/ou sectorielle. Etant donné que les placements ciblent principalement les actions, qui peuvent voir leur valeur fluctuer considérablement, les investisseurs devront avoir un horizon de placement de moyen-long terme.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, *Société coopérative*, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la société de gestion, agissant en son nom propre et pour le compte du fonds, réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur le 13 octobre 2017. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le compartiment jusqu'au 9 octobre 2017.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 13 octobre 2017. Aucune souscription de parts du compartiment ne sera acceptée à compter du 9 octobre 2017 à 13h00 (heure d'Europe centrale). En outre, les parts pourront être rachetées sans frais jusqu'à cette même date et cette même heure. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, *Société coopérative*, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 13 octobre 2017.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront supportés par le compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible au 13 octobre 2017, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible.

Plus généralement, les porteurs de parts doivent avoir conscience de la différence de forme juridique du fonds cible et prendre note des différences qui en découlent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que les actions du fonds cible diffèrent parfois des parts respectives du compartiment pour ce qui est des commissions applicables ou de la politique de distribution. De plus amples informations sur les caractéristiques des actions du fonds cible sont disponibles au chapitre 2 «CS Investment Funds 2 – Récapitulatif des catégories d'actions» et au chapitre 5 «Participation à CS Investment Funds 2» du prospectus de CS Investment Funds 2. Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le compartiment «CS Investment Funds 12 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Opportunistic Yield USD» cessera d'exister.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Avis aux porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Reddito EUR

Les porteurs de parts de CS Investment Funds 12 – **Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Reddito EUR** (désigné par le «compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion de modifier les principes d'allocation des actifs du compartiment, de manière à ce que l'exposition totale aux catégories d'actifs indiquées ne dépasse pas les limites révisées spécifiées ci-dessous:

Catégorie d'actifs	Ancienne fourchette	Nouvelle fourchette
Liquidités	0-40%	0-20%
Titres à taux fixe	30-80%	10-90%
Actions	10-40%	10-40%
Placements alternatifs	0-20%	0-20%

De plus, le Conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier les instruments de placement du compartiment, de manière à autoriser celui-ci à investir dans des titres à revenu fixe appartenant à la catégorie «non investment grade» à concurrence de 20% du total de ses actifs nets, à condition que leur notation ne soit pas inférieure à «B-» par Standard & Poor's ou «B3» par Moody's. Les porteurs de parts du compartiment qui désapprouveraient les modifications susmentionnées peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts jusqu'au 9 octobre 2017. Ces modifications prendront effet le 13 octobre 2017.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 8 septembre 2017

Le conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A., pour le compte du fonds